



SOMMAIRE

	Page
Allocution de Sa Sainteté le pape Jean Paul II .....	353

**Président : M. Salim Ahmed SALIM  
(République-Unie de Tanzanie).**

*Allocution de Sa Sainteté le pape Jean Paul II*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Votre Sainteté, c'est pour moi un grand honneur et un privilège que de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis que vous avez été placé à la tête de l'Eglise catholique, vous avez été pour nous tous, qui avons suivi vos enseignements avec un espoir renouvelé et une foi de plus en plus assurée dans l'avenir, une source d'inspiration.

2. Nous gardons un souvenir ému de la visite de votre prédécesseur, Sa Sainteté le pape Paul VI, le 4 octobre 1965, lorsqu'il s'est joint à nous, ici, dans cette enceinte où convergent de manière unique les aspirations mondiales, afin de lancer son appel historique : "Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre!". Aujourd'hui, 14 ans plus tard, vous avez renouvelé cet appel.

3. Tout en vous acquittant de vos responsabilités spirituelles, vous vous employez également sans compter à soutenir les efforts visant à résoudre les grands problèmes actuels de l'humanité, problèmes auxquels la présente Assemblée doit également faire face. Votre préoccupation à l'égard des souffrances de tant d'êtres humains dans le monde entier — ceux qui se trouvent dans les camps de réfugiés, ceux qui vivent dans des conditions de misère et de pauvreté affreuses, ceux qui subissent le joug de régimes racistes et d'oppression, ou encore ceux qui sont pris sous le feu croisé des combats dans les zones de conflit — répond pleinement à la confiance qui a été placée en vous dans notre quête pour la paix, la sécurité et la justice universelle. Fils du continent africain qui a tant souffert et qui continue de souffrir de tous ces maux, je suis particulièrement conscient de la signification historique que revêt la visite de Sa Sainteté.

4. Aujourd'hui, vous vous adressez à nous au cours d'une mission qui a été décrite comme une mission porteuse d'"un message de paix, d'amour, de fraternité et de coopération entre les peuples du monde". Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous poursuivons la même mission. Nous tentons de construire pour l'homme un avenir de paix, peut-être d'une manière hésitante mais toujours avec un espoir intense et une confiance inébranlable dans la bonté de

l'homme. Avec vous, nous croyons que notre époque peut accéder à la paix, à l'amour et à la fraternité.

5. Survenant à un moment où les Nations Unies sont saisies d'un ensemble de problèmes complexes, votre visite est à la fois une source d'inspiration et un encouragement. Elle servira également à renouveler la confiance que les pays et les peuples placent dans notre organisation.

6. Nous vous accueillons aujourd'hui comme un "maître" qui voyage et enseigne, attentif, tranquille et conscient du monde qui l'entoure. Nous vous souhaitons la bienvenue, Très Saint Père, en tant que messager de paix et d'espoir.

7. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

8. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Très Saint Père, c'est un grand honneur pour moi de vous accueillir à l'Organisation des Nations Unies. Au nom de l'Organisation, je voudrais vous faire savoir combien nous vous sommes reconnaissants de venir prendre la parole à l'Assemblée générale et, par son intermédiaire, de vous adresser aux peuples du monde.

9. La Charte des Nations Unies proclame la dignité et la valeur de la personne humaine. Elle nous invite à œuvrer pour la paix, la justice et l'équité et à respecter les droits de tout le genre humain. Pour cette raison, votre présence parmi nous en cette occasion historique est particulièrement encourageante, car elle réaffirme de façon dramatique les grandes valeurs spirituelles que vous représentez et qui inspirent la Charte.

10. Très Saint Père, je sais que j'exprime le sentiment unanime de l'Assemblée en vous remerciant d'être venu ici aujourd'hui parmi nous. Vous pouvez être certain que nous écouterons votre allocution non seulement avec le plus grand respect, mais aussi avec la ferme conviction que votre message sera une source d'inspiration pour les travaux de l'Assemblée. Il sera également une source de force et d'espérance pour les peuples qui sont représentés ici et qui, dans toute leur diversité, aspirent ensemble à un monde meilleur et plus pacifique.

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant Sa Sainteté le pape Jean Paul II à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

12. Sa Sainteté le Pape Jean Paul II (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, mon allocution d'aujourd'hui sera publiée *in extenso* telle que je l'ai rédigée. Mais du fait de sa longueur, je n'en lirai maintenant qu'une version abrégée<sup>2</sup>.

13. Je désire exprimer ma gratitude à l'Assemblée générale des Nations Unies à laquelle il m'est permis de participer aujourd'hui et d'adresser la parole. Ma reconnaissance va en premier lieu au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, qui, dès l'automne dernier — peu après mon élection à la chaire de Saint-

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Séances plénières, 1347<sup>e</sup> séance, par. 33.

<sup>2</sup> Le texte complet de l'allocution, publié par la Typographie polyglotte vaticane, est reproduit dans le document A/34/566.

Pierre — m'invita à effectuer cette visite, puis renouvela cette invitation en mai dernier lors de notre rencontre à Rome. Dès le début, j'en ai été très honoré et je lui en suis profondément obligé. Et aujourd'hui, devant une si noble Assemblée, je désire vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir si aimablement accueilli et donné la parole.

14. Le motif profond de mon intervention aujourd'hui est, sans aucun doute, le lien particulier de coopération qui unit le Siège apostolique à l'Organisation des Nations Unies, comme l'atteste la présence d'un Observateur permanent du Saint-Siège auprès de cette organisation.

15. Outre la grande importance qu'il attache à sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, le Siège apostolique a toujours, depuis la fondation de votre organisation, exprimé son estime, en même temps que son accord, pour la signification historique de cette instance suprême de la vie internationale de l'humanité contemporaine. Il ne cesse pas non plus d'appuyer ses fonctions et ses initiatives qui ont pour but une vie pacifique en société et la collaboration entre les nations.

16. Cette confiance et cette conviction du Siège apostolique, comme je le disais, proviennent, non pas de raisons purement politiques, mais de la nature religieuse et morale de la mission de l'Eglise catholique romaine.

17. Tel est le vrai motif, le motif essentiel de ma présence parmi vous; et je voudrais dire à votre si noble assemblée combien je lui sais gré d'avoir pris en considération ce motif qui peut rendre utile, d'une certaine façon, ma présence parmi vous. Me trouvant donc devant les représentants des Etats, je désire non seulement remercier, mais aussi vous féliciter d'une manière particulière, car l'invitation à donner la parole au pape dans votre assemblée démontre que l'Organisation des Nations Unies accepte et respecte la dimension religieuse et morale des problèmes humains dont l'Eglise s'occupe en vertu du message de vérité et d'amour qu'elle doit apporter au monde. Il est certain que, pour les questions qui sont l'objet de votre tâche et de votre sollicitude — comme en témoigne l'ensemble extrêmement vaste et structuré d'institutions et d'activités dirigées par l'ONU, ou qui collaborent avec elle, particulièrement dans les domaines de la culture, de la santé, de l'alimentation, du travail, de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire —, il est essentiel que nous nous rencontrions au nom de l'homme pris dans son intégralité, dans la plénitude et la richesse multiforme de son existence spirituelle et matérielle, comme je l'ai dit dans l'encyclique *Redemptor hominis*<sup>3</sup>, la première de mon pontificat.

18. En cet instant, profitant de l'occasion solennelle d'une rencontre avec les représentants des nations du globe, je voudrais surtout saluer tous les hommes et les femmes qui vivent sur notre terre. Tout homme, toute femme, sans aucune exception. En effet, tout être humain qui habite notre planète est membre d'une société civile, d'une nation, dont beaucoup sont représentées ici. Chacun de vous, Mesdames et Messieurs, est le représentant d'un Etat, d'un système et d'une structure politique, mais il est surtout le représentant d'unités humaines déterminées; vous êtes tous les représentants des hommes, pratiquement d'à peu près tous les hommes du globe: d'hommes concrets, de communautés et de peuples qui vivent dans la phase actuelle de leur histoire et qui, en même temps, sont insérés dans l'histoire de toute l'humanité, avec leur subjectivité et leur dignité de personnes humaines, avec une cul-

ture propre, avec leurs expériences et leurs aspirations, leurs tensions et leurs souffrances, et avec leurs attentes légitimes. C'est dans ce rapport que trouve son motif toute l'activité politique, nationale et internationale, qui, en dernière analyse, vient de l'homme, s'exerce par l'homme et est pour l'homme.

19. Permettez-moi de souhaiter que l'Organisation des Nations Unies, en raison de son caractère universel, ne cesse jamais d'être le forum, la tribune élevée d'où l'on évalue, dans la vérité et dans la justice, tous les problèmes de l'homme. C'est au nom de cette inspiration, c'est à la suite de cette impulsion historique que fut signée le 26 juin 1945, vers la fin de la terrible seconde guerre mondiale, la Charte des Nations Unies, et que prit naissance, le 24 octobre suivant, votre Organisation. Peu après, le 10 décembre 1948, parut son document fondamental, à savoir la Déclaration universelle des droits de l'homme, droits de l'homme en tant qu'individu concret et de l'homme dans sa valeur universelle. Ce document est une pierre milliaire placée sur la route longue et difficile du genre humain. Il faut mesurer le progrès de l'humanité non seulement par le progrès de la science et de la technique — qui fait ressortir toute la singularité de l'homme par rapport à la nature —, mais en même temps et plus encore par le primat des valeurs spirituelles et par le progrès de la vie morale.

20. Aujourd'hui, 40 ans après le début de la seconde guerre mondiale, je voudrais me référer à l'ensemble des expériences humaines et nationales vécues par une génération qui est encore en grande partie vivante. Il y a peu de temps, j'ai eu l'occasion de réfléchir à nouveau sur quelques-unes de ces expériences dans l'un des lieux les plus douloureux et les plus débordants de mépris pour l'homme et pour ses droits fondamentaux: le camp d'extermination d'Oświęcim (Auschwitz) que j'ai visité au cours de mon pèlerinage en Pologne en juin dernier. Ce lieu tristement célèbre n'est malheureusement que l'un de tant de lieux semblables dispersés sur le continent européen. Mais le souvenir d'un seul d'entre eux devrait constituer un signal avertisseur sur les chemins de l'humanité contemporaine afin qu'une fois pour toutes elle fasse disparaître toute forme de camp de concentration partout sur la terre. Et de la vie des nations et des Etats devrait aussi disparaître pour toujours tout ce qui a un rapport avec ces horribles expériences, c'est-à-dire tout ce qui les prolonge, même sous des formes différentes: toute forme de torture ou oppression, physique ou morale, pratiquée par quelque système que ce soit et où que ce soit; ce phénomène est encore plus douloureux lorsqu'il a lieu sous le prétexte de la "sécurité" intérieure ou de la nécessité de conserver une paix apparente.

21. Les personnalités présentes me pardonneront d'évoquer un tel souvenir, mais je ne serais pas fidèle à l'histoire de notre siècle; je ne serais pas honnête en face de cette grande cause de l'homme que nous désirons tous servir, si je me taisais, alors que je viens de ce pays sur le corps vivant duquel d'Oświęcim a été construit autrefois. Je l'évoque, cependant, avant tout pour montrer de quelles douloureuses expériences et de quelles souffrances de millions de personnes est issue la Déclaration universelle des droits de l'homme qui a été mise comme inspiration fondamentale, comme pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies. Le prix de cette Déclaration, des millions de nos frères et de nos sœurs l'ont payé de leurs souffrances et de leur sacrifice, provoqués par l'abrutissement qui avait rendu aveugle et sourde la conscience humaine de leurs oppresseurs et des artisans d'un vrai génocide. Ce

<sup>3</sup> Lettre encyclique de Sa Sainteté le pape Jean Paul II . . . *Redemptor Hominis*. Typographie polyglotte vaticane, 1979.

prix ne peut pas avoir été payé en vain ! Si l'on en venait à oublier ou à négliger les vérités et les principes contenus dans ce document, en perdant l'évidence originelle dont ils resplendissaient au moment de sa naissance douloureuse, alors la noble finalité de l'Organisation des Nations Unies pourrait se trouver de nouveau face à la menace d'une nouvelle ruine. Cela se produirait si l'éloquence à la fois simple et forte de la Déclaration universelle des droits de l'homme devait céder la place à un intérêt que l'on dit injustement "politique" mais qui bien souvent signifie seulement gain et profit unilatéral aux dépens d'autrui, ou encore volonté de puissance qui ne tient pas compte des exigences des autres, toutes choses donc qui sont, par nature, contraires à l'esprit de la Déclaration. L'"intérêt politique" ainsi compris, pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, de le dire, déshonore la noble et difficile mission qui caractérise votre service du bien de vos nations et de toute l'humanité.

22. Il y a 14 ans, mon grand prédécesseur le pape Paul VI parlait à cette tribune. Il a prononcé alors des paroles mémorables que je désire répéter aujourd'hui : "Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre !", "Jamais plus les uns contre les autres", et même "pas l'un au-dessus de l'autre", mais toujours, en toute occasion, "les uns avec les autres".

23. Paul VI a été un serviteur inlassable de la cause de la paix. Moi aussi, je désire le suivre de toutes mes forces et continuer ce service. L'Eglise catholique, en tous les lieux de la terre, proclame un message de paix, elle prie pour la paix, elle éduque l'homme à la paix. Les représentants et les fidèles d'autres églises et communautés, et d'autres religions dans le monde, partagent aussi ce but et s'engagent à son service. Ce travail, uni aux efforts de tous les hommes de bonne volonté, porte évidemment des fruits. Cependant, nous sommes toujours inquiétés par les conflits armés qui éclatent de temps à autre. Comme je remercie le Seigneur lorsqu'on réussit, par une intervention directe, à en conjurer un, comme par exemple la tension qui menaçait l'an dernier l'Argentine et le Chili.

24. Comme je souhaite que l'on puisse aussi arriver à une solution dans la crise du Moyen-Orient ! Je suis prêt à apprécier à sa juste valeur toute démarche ou tentative concrète réalisée pour résoudre le conflit, mais je rappelle qu'elle n'aurait de valeur que si elle représentait vraiment la "première pierre" d'une paix générale et globale dans la région; une paix qui, ne pouvant pas ne pas être fondée sur la juste reconnaissance des droits de tous, ne peut pas non plus ne pas inclure la considération et la juste solution du problème palestinien. A ce dernier est lié aussi celui de la tranquillité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban selon la formule qui en a fait un exemple de coexistence pacifique et mutuellement fructueuse de communautés distinctes; je souhaite que, dans l'intérêt commun, une telle formule soit maintenue, avec bien sûr les adaptations requises par les développements de la situation. Je souhaite en outre un statut spécial, doté de garanties internationales — comme l'avait déjà indiqué mon prédécesseur le pape Paul VI —, capable d'assurer le respect de la nature particulière de Jérusalem, patrimoine sacré, vénéré par des millions de croyants des trois grandes religions monothéistes, le judaïsme, le christianisme et l'islam.

25. Nous ne sommes pas moins troublés par les informations sur le développement des armements qui surpassent, par leur qualité et leur nombre, tous les moyens de lutte et de destruction que nous ayons jamais connus. Là encore, nous encourageons les décisions et les accords qui visent à en freiner la course. Toutefois, les menaces de destruction,

le risque qui se fait jour même quand on accepte certaines informations "tranquillisantes", pèsent lourdement sur la vie de l'humanité contemporaine. Les préparatifs de guerre continuels que manifeste en divers pays la production d'armes toujours plus nombreuses, plus puissantes et plus sophistiquées, montrent qu'on veut être prêt à la guerre, et être prêt veut dire être en mesure de la provoquer. Cela veut dire aussi courir le risque que, à tout moment, en tout lieu, de toute manière, quelqu'un puisse mettre en mouvement le terrible mécanisme de destruction générale.

26. Un effort continu et encore plus énergique, tendant à liquider même les possibilités de provocation à la guerre, est donc nécessaire, de façon à rendre impossibles ces cataclysmes, en agissant sur les comportements, sur les convictions, sur les intentions et les aspirations des gouvernements et des peuples. Toute initiative qui vise à la coopération internationale pour promouvoir le développement contribue sans aucun doute à remplir ce devoir. Comme le disait Paul VI dans la conclusion de son encyclique *Populorum progressio*, . . . si le développement est le nouveau nom de la paix, qui ne voudrait y œuvrer de toutes ses forces<sup>4</sup> ?". Au service de cette tâche, toutefois, il faut mettre aussi constamment une réflexion et une activité visant à découvrir les racines mêmes de la haine, de la destruction, du mépris, de tout ce qui fait naître la tentation de la guerre, non pas tant dans le cœur des nations que dans la détermination intérieure des systèmes qui sont responsables de l'histoire de sociétés entières. La Déclaration universelle des droits de l'homme, en effet, a atteint réellement les racines multiples et profondes de la guerre parce que l'esprit de guerre, dans sa signification première et fondamentale, surgit et mûrit là où les droits inaliénables de l'homme sont violés.

27. Il y a là une vision nouvelle, profondément actuelle, plus profonde et plus radicale, de la cause de la paix. C'est une vision qui perçoit la genèse de la guerre et, en un certain sens, sa substance dans les formes les plus complexes qui dérivent de l'injustice, considérée sous ses aspects les plus variés : cette injustice commence par porter atteinte aux droits de l'homme, rompant ainsi le caractère organique de l'ordre social, et se répercute ensuite sur tout le système des rapports internationaux.

28. En appliquant ce critère, nous devons examiner avec soin quelles sont les tensions principales liées aux droits inaliénables de l'homme qui peuvent faire vaciller la construction de cette paix que tous désirent ardemment et qui est aussi le but essentiel des efforts de l'Organisation des Nations Unies.

29. L'homme vit en même temps dans le monde des valeurs matérielles et dans celui des valeurs spirituelles. Pour l'homme concret qui vit et qui espère, les besoins, les libertés et les rapports avec les autres ne correspondent jamais seulement à l'une ou à l'autre sphère des valeurs, mais ils appartiennent aux deux sphères. Il est permis de considérer séparément les biens matériels et les biens spirituels pour mieux comprendre qu'ils sont inséparables dans l'homme concret et pour voir comment, par ailleurs, toute menace contre les droits de l'homme, aussi bien dans le cadre des biens matériels que dans celui des biens spirituels, est également dangereuse pour la paix, car elle touche toujours l'homme dans son intégralité. Qu'il me soit permis de rappeler une règle constante de l'histoire de l'homme, déjà implicitement contenue dans tout ce qui a été évoqué

<sup>4</sup> Lettre encyclique de Sa Sainteté le pape Paul VI sur le développement des peuples, Typographie polyglotte vaticane, 1967, p. 60.

à propos des droits et du développement intégral de l'homme. Cette règle est fondée sur le rapport entre les valeurs spirituelles et les valeurs matérielles ou économiques. Dans ce rapport, le primat appartient aux valeurs spirituelles par égard pour la nature même de ces valeurs et aussi pour des motifs qui concernent le bien de l'homme. Il est facile de constater que les biens matériels ont une capacité de satisfaire les besoins de l'homme qui est loin d'être illimitée; en soi, ils ne peuvent pas être facilement distribués et, dans le rapport entre celui qui les possède ou en jouit et celui qui en est privé, ils provoquent des tensions, des dissensions, des divisions qui peuvent dégénérer souvent en lutte ouverte. Quant aux biens spirituels, au contraire, beaucoup peuvent en jouir en même temps, sans limites et sans diminution du bien-être lui-même.

30. Une analyse critique de notre civilisation contemporaine met en évidence le fait que, depuis un siècle, celle-ci a contribué plus que jamais au développement des biens matériels, mais qu'elle a aussi engendré, en théorie et plus encore en pratique, une série de comportements dans lesquels, dans une mesure plus ou moins considérable, la sensibilité pour la dimension spirituelle de l'existence humaine a subi une diminution à cause de certaines prémisses qui ont ramené le sens de la vie humaine de façon prévalente aux multiples conditionnements matériels et économiques, c'est-à-dire aux exigences de la production, du marché, de la consommation, des accumulations de richesses, ou de la bureaucratisation par laquelle on essaie d'organiser les processus correspondants. Cela ne vient-il pas de ce qu'on a subordonné l'homme à une seule conception et à une seule sphère de valeurs ?

31. Quel lien peuvent avoir ces considérations avec la cause de la paix et de la guerre ? Etant donné que, comme je l'ai déjà dit précédemment, les biens matériels, de par leur nature, sont à l'origine de conditionnements et de divisions, la lutte pour les conquérir devient inévitable dans l'histoire de l'homme. En cultivant cette subordination unilatérale des hommes aux seuls biens matériels, nous serons incapables de surmonter cet état de nécessité. Nous pourrions l'atténuer, le conjurer dans des cas particuliers, mais nous ne réussirons pas à l'éliminer de façon systématique et radicale si nous ne mettons pas plus largement en lumière et en honneur, aux yeux de chaque homme, dans le projet de toute société, la seconde dimension des biens : la dimension qui ne divise pas les hommes, mais qui les fait communiquer entre eux, les associe et les unit.

32. Rappelons-nous le fameux prologue de la Charte des Nations Unies dans lequel "les peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre", ont réaffirmé solennellement la "foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites". Ce texte entend mettre en évidence la dimension dont je viens de parler.

33. L'analyse de l'histoire de l'homme, en particulier à l'époque actuelle, montre quel important devoir il y a à faire apparaître plus clairement la portée de ces biens auxquels correspond la dimension spirituelle de l'existence humaine. Elle montre à quel point cette tâche importe pour la construction de la paix et quelle gravité revêt toute menace contre les droits de l'homme. Leur violation, même dans les conditions de "paix", est une forme de guerre contre l'homme.

34. Il semble qu'il existe deux principales menaces dans le monde contemporain, qui concernent l'une et l'autre les droits de l'homme, dans le cadre des rapports internationaux et à l'intérieur de chacun des Etats ou des sociétés.

35. Le premier type de menace systématique contre les droits de l'homme est lié, globalement, à la distribution des biens matériels : celle-ci est souvent injuste, aussi bien dans chaque société que sur l'ensemble du globe. On sait que non seulement ces biens sont donnés à l'homme comme richesses de la nature, mais que l'homme en jouit, pour la plus grande partie, comme du fruit de son activité multiple, depuis le travail manuel et physique le plus simple jusqu'aux formes les plus complexes de la production industrielle, jusqu'aux recherches et aux études de spécialisations hautement qualifiées. Bien des formes d'inégalité dans la possession et dans la jouissance des biens matériels s'expliquent souvent par des causes ou des circonstances diverses de nature historique et culturelle. Mais de telles circonstances, même si elles peuvent diminuer la responsabilité morale de nos contemporains, n'empêchent pas que les situations d'inégalité soient marquées au coin de l'injustice et du dommage qu'elles causent à la société.

36. Il faut donc prendre conscience du fait que les tensions économiques qui existent dans les différents pays, dans les rapports entre les Etats et même entre des continents entiers, comportent en elles-mêmes des éléments substantiels qui limitent ou violent les droits de l'homme, par exemple l'exploitation dans le domaine du travail et les multiples abus qui affectent la dignité de l'homme. Il s'ensuit que le critère fondamental qui permet d'établir une comparaison entre les systèmes sociaux, économiques et politiques n'est pas et ne peut pas être le critère de nature hégémonique ou impérialiste, mais peut et même doit être celui de nature humaniste, c'est-à-dire la véritable capacité de chacun d'eux de réduire, de freiner et d'éliminer au maximum les différentes formes d'exploitation de l'homme et d'assurer à celui-ci, par le travail, non seulement la juste distribution des biens matériels indispensables, mais aussi une participation qui corresponde à sa dignité, à l'ensemble du processus de production et à la vie sociale elle-même qui se forme autour de ce processus.

37. Bien souvent subsistent comme facteurs de trouble, d'une part, les terribles disparités entre les hommes et les groupes excessivement riches, et, d'autre part, la majorité numérique des pauvres ou même des miséreux, privés de nourriture, de possibilité de travail et d'instruction, condamnés en grand nombre à la faim et aux maladies. Mais une certaine préoccupation est parfois suscitée aussi par une séparation radicale entre le travail et la propriété, c'est-à-dire par l'indifférence de l'homme face à l'entreprise de production à laquelle il est lié seulement par une obligation de travail sans avoir la conviction de travailler pour un bien qui est sien ou pour lui-même.

38. On sait bien que l'abîme entre la minorité de ceux qui sont abusivement riches et la multitude de ceux qui sont dans la misère est un symptôme assurément grave dans la vie de toute société. Il faut redire la même chose, et avec plus d'insistance encore, à propos de l'abîme qui sépare chacun des pays et chacune des régions du globe terrestre. Cette grave disparité, qui oppose des zones de satiété à des zones de faim et de crise, peut-elle être comblée autrement que par une coopération organisée de toutes les nations ? Cela requiert avant tout une union inspirée par une véritable perspective de paix. Mais il faudra voir, et tout en dépendra, si ces différences de niveau de vie et ces oppositions dans le

domaine de la "possession" des biens seront réduites systématiquement, et par des moyens vraiment efficaces; si disparaîtront de la carte économique de notre terre les zones de la faim, de la sous-alimentation, de la misère, du sous-développement, de la maladie, de l'analphabétisme; et si la coopération pacifique s'abstiendra de poser des conditions d'exploitation, de dépendance économique ou politique, qui seraient seulement une forme de néo-colonialisme.

39. Je voudrais maintenant attirer l'attention sur la seconde espèce de menace systématique dont l'homme est l'objet, dans le monde actuel, au plan de ses droits intangibles, et qui constitue, autant que la première, un danger pour la cause de la paix, à savoir les diverses formes d'injustice au niveau de l'esprit.

40. On peut en effet blesser l'homme dans son rapport intérieur à la vérité, dans sa conscience, dans ses convictions les plus personnelles, dans sa conception du monde, dans sa foi religieuse, de même que dans le domaine de ce que l'on appelle les libertés civiles, où est attribuée une place capitale à l'égalité des droits, sans discrimination fondée sur l'origine, la race, le sexe, la nationalité, la confession religieuse, les convictions politiques et autres. L'effort de la civilisation, depuis des siècles, tend vers un but : donner à la vie de toute société politique une forme dans laquelle puissent être pleinement garantis les droits objectifs de l'esprit, de la conscience humaine, de la créativité humaine, y compris la relation de l'homme à Dieu. Et pourtant, nous sommes toujours témoins des menaces et des violations qui resurgissent en ce domaine, souvent sans possibilité de recours aux instances supérieures ou de remèdes efficaces.

41. A côté de l'acceptation de formules légales qui garantissent sur le plan des principes les libertés de l'esprit humain, par exemple la liberté de pensée et d'expression, la liberté religieuse, la liberté de conscience, il existe souvent une structuration de la vie sociale dans laquelle l'exercice de ces libertés condamne l'homme, sinon au sens formel du moins pratiquement, à devenir un citoyen de deuxième ou de troisième catégorie.

42. C'est une question extrêmement importante que, dans la vie sociale interne comme dans la vie internationale, tous les hommes, en toute nation et en tout pays, dans tout régime et dans tout système politique, puissent jouir d'une plénitude effective de leurs droits.

43. Seule cette plénitude effective des droits, garantis à tout homme sans discrimination, peut assurer la paix jusqu'en ses racines.

44. En ce qui concerne la liberté religieuse — qui ne peut pas ne pas me tenir particulièrement à cœur, à moi en tant que Pape, et précisément par rapport à la sauvegarde de la paix —, je voudrais mentionner ici, pour contribuer au respect de la dimension spirituelle de l'homme, quelques principes contenus dans la Déclaration *Dignitatis humanae* du Concile Vatican II :

"En vertu de leur dignité, tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre, et, par suite, pourvus d'une responsabilité personnelle, sont pressés, par leur nature même, et tenus, par obligation morale, de chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi d'adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler toute leur vie selon les exigences de cette vérité<sup>5</sup>".

<sup>5</sup> Voir Concile Vatican II, *Déclaration sur la liberté religieuse, Dignitatis humanae*, Typographie polyglotte vaticane, 1965, chap. I, par. 2.

"... de par son caractère même, l'exercice de la religion consiste avant tout en des actes intérieurs volontaires et libres par lesquels l'homme s'ordonne directement à Dieu. De tels actes ne peuvent être ni imposés ni interdits par aucun pouvoir purement humain. Mais la nature sociale elle-même de l'homme requiert qu'il exprime extérieurement ces actes internes de religion, qu'en matière religieuse il ait des échanges avec d'autres, et professe sa religion sous une forme communautaire<sup>6</sup>".

Ces paroles touchent au fond même du problème. Elles prouvent également de quelle façon la confrontation entre la conception religieuse du monde et la conception agnostique ou même athée, qui est l'un des "signes des temps" de notre époque, pourrait conserver des dimensions humaines, loyales et respectueuses, sans porter atteinte aux droits essentiels de la conscience de tout homme ou toute femme qui vivent sur la terre.

45. Ce même respect de la dignité de la personne humaine semble requérir que, lorsque la teneur exacte de l'exercice de la liberté religieuse est discutée ou définie en vue de l'établissement de lois nationales ou de conventions internationales, les institutions qui par nature sont au service de la vie religieuse soient partie prenante. En omettant une telle participation, on risque d'imposer, dans un domaine aussi intime de la vie de l'homme, des normes ou des restrictions contraires à ses vrais besoins religieux.

46. L'Organisation des Nations Unies a proclamé l'année 1979 Année internationale de l'enfant. Dans cette perspective nous devons nous demander si la menace de l'extermination globale — dont les moyens se trouvent entre les mains des Etats d'aujourd'hui, et particulièrement des plus grandes puissances de la terre — continuera à s'accumuler sur la tête de cette nouvelle génération d'enfants. Devront-ils hériter de nous, comme un patrimoine indispensable, la course aux armements ? Comment pouvons-nous expliquer cette course effrénée ?

47. Les anciens avaient coutume de dire : *Si vis pacem, para bellum*, "si tu veux la paix, prépare la guerre". Mais notre époque peut-elle encore croire que la spirale vertigineuse des armements est au service de la paix dans le monde ? En mettant en avant la menace d'un ennemi potentiel, ne pense-t-on pas aussi s'assurer à son tour un moyen de menace pour obtenir la domination, grâce à son propre arsenal de destruction ? Là encore, c'est la dimension humaine de la paix qui tend à s'évanouir en faveur d'impérialismes éventuels et toujours nouveaux.

48. Il faut donc souhaiter ici, de manière solennelle, pour nos enfants, pour les enfants de toutes les nations de la terre, qu'on n'en arrive jamais à un tel point. Et c'est pour cela que je ne cesse de supplier Dieu chaque jour, pour qu'il nous préserve, dans sa miséricorde, d'un jour aussi terrible.

49. Au terme de ce discours, je désire exprimer encore une fois, devant tous les hauts représentants des Etats qui sont ici présents, mes pensées d'estime et d'amour profond pour tous les peuples, pour toutes les nations de la terre, pour toutes les communautés humaines. Chacune d'entre elles a sa propre histoire et sa propre culture. Je souhaite qu'elles puissent vivre et se développer dans la liberté et dans la vérité de leur propre histoire. Car telle est la mesure du bien commun de chacune d'entre elles. Je souhaite que chacun puisse vivre et se fortifier grâce à la force morale de cette communauté qui fait de ses membres des citoyens.

<sup>6</sup> *Ibid.*, par. 3.

Je souhaite que les autorités de l'Etat, en respectant les justes droits de chaque citoyen, puissent jouir, pour le bien commun, de la confiance de tous. Je souhaite que toutes les nations, même les plus petites, même celles qui ne jouissent pas encore de la pleine souveraineté et celles auxquelles celle-ci a été enlevée par la force, puissent se retrouver dans une pleine égalité avec les autres dans l'Organisation des Nations Unies. Je souhaite que l'Organisation des Nations Unies demeure toujours la tribune suprême de la paix et de

la justice : siège authentique de la liberté des peuples et des hommes dans leur aspiration à un avenir meilleur.

50. LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais dire notre profonde reconnaissance à Sa Sainteté le pape Jean Paul II pour son allocution si importante qui sera pour nous un sujet d'inspiration.

*La séance est levée à 13 h 15.*